



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 11 DECEMBRE 2020

Monsieur Christophe HABISREUTINGER, Premier Vice-Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. C'est sa première présidence d'une séance du Conseil.

Il prie l'assemblée d'excuser notre Président Monsieur François VAUTIER qui, après avoir contracté le COVID-19, est encore en convalescence. Il va beaucoup mieux, regrette d'être absent et salue cordialement chacun.

M. HABISREUTINGER rappelle les règles sanitaires à respecter, soit porter le masque, garder les distances et se désinfecter les mains à l'entrée et la sortie de la salle. Les orateurs sont invités à s'exprimer au micro, avec la possibilité d'enlever le masque pour être correctement entendus. Conformément aux directives cantonales reçues le 4 décembre, le public n'est pas autorisé à assister à la séance. Seul est présent un journaliste de La Côte. Le plan de protection est validé par la Préfecture.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2020 – 3. Communication(s) du Président – 4. Communication(s) de la Municipalité – 5. Préavis n° 6/2020 Budget 2021 – 6. Préavis n° 7/2020 Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC) – 7. Création d'une commission « Climat, énergie et durabilité » : nomination de cinq membres – 8. Création d'une commission « Refuge forestier » : nomination de cinq membres – 9. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle : trois membres – 10. Mention des préavis à venir – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers

1. Appel

32 conseillers présents et 11 excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2020

Le Vice-Président tient à relever la qualité du procès-verbal et remercie la secrétaire. Il demande s'il y a des remarques.

M. Marcello ALLECA demande qu'en page 8 soit précisé qu'il souhaite connaître la position du Service cantonal des monuments sur l'église de Trélex pour guider notre approche.

Cette précision étant apportée et en l'absence d'autre remarque, le Vice-Président procède au vote. Le procès-verbal est approuvé à une très large majorité avec 2 abstentions.

3. Communication(s) du Président

Monsieur HABISREUTINGER communique au Conseil les points suivants :

- Les dates des séances du Conseil en 2021 sont : jeudi 18 février (en réserve), mercredi 31 mars, mercredi 23 juin, jeudi 16 septembre (en réserve), mercredi 6 octobre et vendredi 3 décembre.
- Le premier tour des élections communales se tiendra le 7 mars 2021 pour renouveler le Conseil. Avec un nombre actuel de 43 conseillers, il précise que celui des suppléants a été épuisé à une année de la fin de la législature. Il est donc important que les conseillers se mobilisent pour recruter des candidats.

La séance d'information ayant dû être annulée, un numéro spécial du TRÉLEX-INFO a été conçu par Mesdames Lucia SUVÀ et Catherine DUBOIS-PELERIN qu'il remercie. À ce jour, 22 personnes sont inscrites sur les listes, sur un total de 60 candidats attendus pour repourvoir les 45 sièges de conseillers et les 11 suppléants. Le délai est fixé au 18 janvier 2021 à midi. En fin de séance, la secrétaire municipale recueillera les inscriptions.

L'assermentation du nouveau Conseil communal se tiendra le 14 juin 2021 à 19h00, en présence de la Préfète Madame Chantal TURIN.

- Pour le repas de fin d'année, il était prévu de réserver l'Auberge de la Tour, ce qui n'a malheureusement pas pu se concrétiser pour cause de restrictions sanitaires. Le bureau remercie la Municipalité d'avoir accepté sa proposition de cadeau de fin d'année sous la forme d'un bon pour un repas à l'Auberge. La valeur du bon n'étant pas stipulé sur celui-ci, ni mentionné durant la séance, Mme DUBOIS-PELERIN a envoyé un courriel aux conseillers leur indiquant que sa valeur est de CHF 100.-.
- Il remercie l'ensemble de la Municipalité pour le travail effectué en 2020, pour l'entraide et la cohésion qu'elle a su conserver. Il remercie l'ensemble du Greffe, la boursière et le personnel communal pour leur engagement sans faille et leur amabilité au service de la population.
- Il remercie enfin l'ensemble des membres du Conseil communal, les commissions et les délégués du Conseil auprès des associations intercommunales.

4. Communication(s) de la Municipalité

M. le Vice-Président donne la parole à M. Pierre HOFMANN, Syndic.

M. le Syndic présente Mlle Natacha HELMS, apprentie engagée au Greffe présente ce soir. Rappelant son retour sur l'année écoulée en séance du 7 octobre, il affirme regarder désormais vers l'avenir, avec l'impératif de se réinventer pour passer le cap de la deuxième vague en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires et d'absorber un volume de travail élevé. Ainsi, la boursière Mme CONSTANTIN a réinstallé son bureau en salle de Municipalité ; un tout-ménage a été envoyé à la population pour informer de la refermeture des guichets et l'ouverture sur rendez-vous ; le personnel de l'administration a repris un télétravail partiel et la Municipalité ses séances en visioconférence. L'habituelle visite de commune de la Préfète fin novembre a donné lieu à des échanges intéressants sur les particularités de cette situation exceptionnelle.

M. le Syndic annonce au Conseil que, ayant mené un bilan de son engagement, la Municipalité a décidé unanimement de se représenter in corpore pour pouvoir consolider les acquis et assurer une forme de sérénité. Il présente la feuille de route de la Municipalité jusqu'à la fin de la législature en juin 2021, sous forme de diaporama récapitulant les projets en cours :

Pour le Conseil du 31 mars, M. Philippe DEPIERRE annonce les deux préavis suivants :

- Place de jeux : rénovation de la place et création de nouveaux jeux. Deux devis ont déjà été reçus, quatre sont en attente
- Tour de l'Horloge : aval du service des Monuments historiques permettant la phase d'étude et la réfection des façades (étude prise en charge par le service cantonal) et une étude de développement de l'éclairage nocturne de la Tour

M. Cédric MARZER annonce les deux préavis suivants pour la même date :

- Aménagement d'un trottoir à la rue de la Gare : mise en sens unique de la route, accord du voyer et création d'un trottoir et d'une bande cyclable à deux sens
- Extension du réseau d'eau vers le dépôt du NStCM : une convention avec le NStCM est attendue en retour

Pour le Conseil du 23 juin, M. DEPIERRE annonce deux préavis :

- Ferme Paul : discussion en cours avec Mme RODIN pour un projet de réalisation d'une grande salle dans la grange pour accueillir des expositions, spectacles et conférences.
- Parcelle 129 (au sud de la Ferme Galé) : constitution d'un DDP et achat de places de parc souterraines

Mme Evelina GIROD annonce quatre préavis et une réponse à un postulat pour la même date :

- Groupement forestier : discussions en cours avec les communes concernées et l'inspecteur cantonal des forêts pour la sortie de Trélex du triage de la Dôle et à son intégration dans le groupement forestier de la Colline.
- Réponse au postulat Refuge forestier : deux ou trois options sont envisagées et Mme GIROD désire les présenter à la commission ad-hoc (à nommer durant la présente séance) afin de pouvoir les travailler ensemble.
- Les comptes et le rapport de gestion 2020
- L'arrêté d'imposition 2022
- Le règlement des vacances 2021-2026

Mme Evelyne VOGEL ajoute que la Municipalité poursuit son travail sur le plan d'affectation communal, (PACom) dans le but de pouvoir en discuter, le moment venu, avec la commission ad hoc.

M. DEPIERRE annonce qu'un intervenant externe a été mandaté pour réaliser un audit des bâtiments communaux. Le but est d'avoir les éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie d'entretien et de rénovation, aussi bien en vue de faire des économies d'énergie (par exemple pour le chauffage de l'église) que de sécurisation des zones à risques.

M. le Syndic conclut en remerciant ses collègues de la Municipalité pour leur confiance, le personnel pour son travail au long de l'année. Il rappelle que 2020 a également été compliqué pour le Conseil et il remercie le Président pour l'échange mené tout au long de l'année. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année, la santé et une meilleure année 2021.

Le Vice-Président remercie la Municipalité pour cette présentation des projets pour cette fin de législature.

5. Préavis n° 6/2020 Budget communal 2021

M. le Vice-Président donne la parole à Mme Evelina GIROD. Le budget 2021 présente un excédent de charges de CHF 334'050.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une diminution de charges de CHF 216'839.- par rapport au budget 2020. Pour l'exercice 2021, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 33%, le solde étant reversé au Canton ou aux associations intercommunales. Les rentrées fiscales représentent 75% du total des revenus.

Environ 80% des charges de fonctionnement de CHF 11,6 millions s'expliquent par la facture sociale de CHF 3,6 millions, la péréquation horizontale de CHF 2,6 millions, l'administration générale de CHF 1,0 million, la rubrique des « Travaux » de CHF 1,0 million (entretien des routes et bâtiments) et l'AISGE de CHF 0,9 million.

Le 85% des revenus de fonctionnement de CHF 11,3 millions se compose des impôts pour CHF 8,5 millions (basé sur 2019), des revenus des bâtiments communaux de CHF 1,0 million et de la gravière de CHF 0,3 million. Une diminution du revenu de la gravière est projetée, basée sur le revenu réalisé en

2019 et 2020. Les revenus de la rubrique « bâtiments communaux » sont en légère baisse par rapport au budget 2020 pour refléter des baisses de loyers et la fin de l'amortissement de la ferme Galé.

Mme GIROD conclut sur l'effort de la Municipalité pour réaliser un budget équilibré et proche des besoins. Dans l'impossibilité de connaître l'impact du nouveau système de péréquation cantonal à venir et l'exploitation en cours de la gravière, la Municipalité reste attentive aux finances communales et demande au Conseil d'accepter le budget 2021.

Le Vice-Président remercie la Municipale et donne la parole au rapporteur de la COFIN, M. Roman DAEPEN. La Commission note qu'avec un déficit annoncé de CHF 334'050.- par rapport aux CHF 127'000.- annoncés (cf. Préavis n°4/2020, Arrêté d'imposition), la difficulté pour la Municipalité de prévoir juste s'explique ainsi :

- La comparaison du budget 2021 avec le réalisé 2019 (élaboration habituelle du budget) peut montrer de fortes hausses qui reflètent de façon générale une utilisation moindre des deniers en 2019 que ceux alloués alors ;
- La seule part « maîtrisable » est limitée à 33% soit environ CHF 4 millions. La facture sociale et la péréquation cantonale sont hors du périmètre cantonal sous contrôle communal ;
- Le montant des rentrées fiscales est par nature aléatoire.

La COFIN commente divers postes en complément, notamment l'engagement d'un nouvel employé, les rendements de la gravière, le service des eaux, l'achat de matériel informatique, l'augmentation du poste déchetterie intercommunale, le traitement du personnel, l'attribution d'un fonds de réserve pour l'Auberge. Elle engage en particulier la Commission Eaux & Égouts à se pencher sur les répercussions sur la qualité de l'eau après ponction par les autres communes sur les sources et réservoirs.

Elle conclut en renouvelant sa confiance à la Municipalité pour sa gestion rigoureuse, comme les précédentes années, et remarque que l'attractivité de Trélex est conservée grâce aux gros travaux réalisés, aux infrastructures et moyens de gestion communale, aux réserves constituées et au maintien de la qualité de vie. La COFIN recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis.

Le Vice-Président remercie et ouvre le débat.

M. Jean-Robert AEBI demande précision sur l'augmentation des prestations à la Municipalité sous « Rétributions et vacations ». Mme GIROD répond qu'il s'agit d'un cadeau de sortie en fin de législature.

M. Stephan WENGER remercie la Municipalité pour le diaporama sur les projets qui apporte une vision synthétique très appréciée. Il demande sur quels modèles on se base pour penser que les revenus fiscaux prévus pour 2021 seront similaires à ceux de 2019 malgré la situation pandémique. La boursière Mme Élisabeth CONSTANTIN lui répond que les acomptes de la facture sociale et de la péréquation 2021 sont basés eux aussi sur les impôts encaissés en 2019, afin que le budget corresponde à ces derniers. Si on venait à encaisser moins d'impôts qu'en 2019, la facture sociale et la péréquation seraient aussi moins importantes. Mme GIROD ajoute que les conséquences financières du COVID-19 ne peuvent pas être incluses dans la réflexion, car elles sont non quantifiables. Actuellement, les rentrées fiscales se poursuivent normalement.

M. WENGER remarque également que l'engagement d'un employé communal représente un supplément de CHF 70'000.- et demande si cela est justifié. Pour lui, il n'est pas clair s'il s'agit d'une opération nulle sur les temps de travail ou d'un personnel supplémentaire. Il fait remarquer que ce poste mis au concours n'a pas encore été validé par le Conseil.

Mme GIROD répond que l'engagement d'un employé communal répond à une réflexion sur les frais engagés en été et sur le transfert de connaissances, les deux concierges approchant de la retraite.

Concernant les montants, Mme CONSTANTIN ajoute que les prestations des employés dans le cadre scolaire sont refacturées en loyer à l'AISGE. Ainsi, les revenus de l'AISGE comprennent les charges des employés et celles des bâtiments scolaires.

M. HOFMANN complète que le tempo du recrutement répond à la volonté d'être prêts début 2021 et une entrée en fonction au printemps. Les entretiens ne débiteront qu'après validation du budget par le Conseil.

M. WENGER remercie pour les réponses et ajoute que, en tant qu'habitant, il est satisfait de la bonne gestion en ce temps de crise. Il demande enfin à la Municipalité si elle prévoit d'autres investissements en lien avec le préavis Equitim, tels qu'aménagements (routes, trottoirs, rond-point, partie publique). Cela s'ajoute-t-il au CHF 1,5 million et selon quelle logique ?

M. le Syndic rappelle que le droit de superficie prévu dans le préavis déposé en mars 2018 prévoit que la Commune n'a rien à investir dans des trottoirs ou un giratoire, mais un deuxième préavis concernera uniquement les places de parc. Aucun chiffre plus précis qu'en 2018 ne peut encore être articulé.

Le président de la COFIN, M. DAEPPE, ajoute que la Municipalité a communiqué avec la COFIN sur l'engagement de personnel et que celle-ci est convaincue du besoin. À propos du financement du parking dans le projet Equitim, il suggère de réfléchir à une offre globale sur les parkings de la commune.

M. Jean-Baptiste GERODOLLE demande pour quelle raison la gravière ne rapporte pas autant que prévu.

M. le Syndic rappelle que l'ouverture a eu lieu en été 2019 et la première extraction en automne. Pour 2020, le semi-confinement au printemps a entraîné des arrêts du travail. Se sont ajoutés une abondance de gravier de France, moins cher, et une baisse du cours. À son avis, le manque à gagner devrait pouvoir être compensé grâce à une extension de la durée d'exploitation à sept ou huit ans.

En l'absence de question supplémentaire de l'assemblée, le Vice-Président passe au vote.

Le préavis n° 6/2020 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 7/2020 Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)

Le Vice-Président donne la parole à Mme Evelina GIROD. Elle rappelle les différentes étapes passées et insiste sur la nécessité d'adapter les statuts de l'ORPC pour répondre aux nouvelles législations vaudoises et fédérales. La révision permettra de mieux s'ajuster aux besoins de l'association et à ses nouvelles responsabilités : le transfert du siège à Prangins, l'adaptation du quorum de l'assemblée et le réajustement du plafond d'endettement de CHF 1 à 3 millions. Le projet de révision des statuts ne peut faire l'objet d'amendement par le Conseil, qui ne peut que l'accepter ou le refuser, et il doit être accepté à l'unanimité des communes membres pour entrer en vigueur. Elle prie le Conseil d'accepter le préavis.

M. HABISREUTINGER passe la parole à M. Marcello ALLECA, rapporteur de la commission ad hoc pour la révision des statuts de l'ORPC. Il rappelle que les membres de la commission ont participé à l'élaboration des statuts et que deux aspects caractérisent le travail de cette association intercommunale :

- Chaque commune membre dispose d'une voix de base fixe et d'une voix par mille habitants ou fraction de mille. Ainsi, Trélex compte 3 voix ;
- Le nombre d'habitants détermine également la hauteur de l'engagement financier de chaque commune : selon l'article 31, « les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice ». La répartition de la dette pour Trélex se monte à CHF 12'295.25 en 2019.

La commission ad hoc recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Vice-Président demande s'il y a des commentaires. M. Philippe AEBI souhaite savoir si les communes connaissent les coûts détaillés de l'ORPC et si elles peuvent profiter de la Protection civile pour des manifestations.

Mme CONSTANTIN répond que les coûts annuels d'exploitation de l'ORPC sont de CHF 21.- par habitant. M. HOFMANN complète en indiquant que tout privé ou commune peut adresser une demande directe à l'ORPC en contribuant aux coûts.

M. WENGER demande si les communes détiennent une partie de l'actif en contrepartie de la dette du bâtiment de l'ORPC, financé avec le triplement du plafond d'endettement.

Mme CONSTANTIN suppose que c'est le cas et précise qu'en annexe du bilan de la commune figure chaque année la dette envers l'ORPC ; en 2019, au bouclage des comptes, cette dernière était de CHF 12'292.25 pour notre commune. M. le Syndic ajoute que chaque commune est copropriétaire et contribue à l'exploitation annuelle.

En l'absence de question supplémentaire, M. le Vice-Président passe au vote.

Le préavis n° 7/2020 est accepté à l'unanimité.

7. Création d'une commission « Climat, énergie et durabilité » : nomination de cinq membres

M. le Vice-Président explique que onze conseillères et conseillers ont adressé au bureau une proposition de création d'une telle commission, qu'il accueille favorablement. L'argumentation des signataires met en exergue le rôle du Conseil comme moteur de la transition énergétique sur le territoire communal. Le cas échéant, cette commission permettrait d'accompagner la Municipalité dans la mise en œuvre d'un programme communal de politique énergétique et climatique.

M. HABISREUTINGER donne la parole à M. Olivier MONTAGUTI, initiateur et porte-parole.

M. MONTAGUTI explique que la démarche a germé après la séance du 7 octobre et de l'intérêt pour les dépenses énergétiques. S'inspirant de la liberté des membres du Conseil de s'organiser en commission et de textes de lois et prises de position officielles, notamment du Conseil d'État, il indique que la Municipalité fait des efforts dans le domaine et que le Conseil peut également être acteur.

Le Vice-Président le remercie et indique que cinq conseillers vont être nommés. En cas de nombre plus élevé de candidats, il serait nécessaire de voter à bulletins secrets. Il exprime également le souhait d'un panachage de personnes entre commissions.

M. DAEPPEN se demande s'il ne serait pas préférable de réfléchir d'abord au fonctionnement d'une telle commission, à ses compétences et aux critères déterminant les préavis. La création d'une commission ad hoc ne serait-elle pas préférable, évitant complexité administrative et accumulation de commissions?

Le Vice-Président lui répond que l'intérêt est de réfléchir aux besoins durant les six derniers mois de la législature et de formuler des propositions pour la prochaine. L'objectif est d'épauler la Municipalité de manière durable et ce dans des domaines qui vont au-delà de celui des constructions.

M. MONTAGUTI confirme ceci et rappelle que le Canton, en actant la mise en place d'une politique sur le climat et la durabilité, vise notamment la création de commissions au niveau communal.

Sont nommés : Mesdames Corinne CHATELAIN et Karin VITALE, et Messieurs Alain BAIL, Jean-Baptiste GERODOLLE et Olivier MONTAGUTI. Le Conseil les applaudit.

8. Création d'une commission « Refuge forestier » : nomination de cinq membres

M. le Vice-Président rappelle qu'en séance du 6 décembre 2019 était déposée la Motion dite CUVIT, devenue postulat, et donne la parole à M. Pierre HOFMANN, Syndic.

M. HOFMANN annonce qu'en réponse à ce postulat, un préavis sera déposé sur un refuge forestier, avec deux à trois lieux possibles. Cet objet ne concernant pas la commission de sylviculture, la Municipalité souhaite recevoir l'appui d'une commission ad hoc avec laquelle se rendre sur le terrain.

Sont nommés : Madame Rose-May BUCHER et Messieurs Albert BOLAY, Olivier DE LORIOL, Philippe MEIER et Olivier MONTAGUTI.

9. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle : trois membres

M. le Vice-Président donne la parole à la Municipale Mme GIROD, qui explique que les statuts de cette association intercommunale devront être revus. La Municipalité souhaite s'adjoindre l'appui d'une commission ad hoc pour faire des propositions et les faire valider.

Sont nommés : Messieurs Philippe AEBI, Alain BAIL et Jean-Baptiste GERODOLLE.

10. Mention des préavis à venir

M. le Vice-Président demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter un commentaire à sa présentation des préavis plus tôt dans la soirée, ce qui n'est pas le cas.

11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

APEC : association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte

Mme Floriane VANAT DI VETTA, déléguée, informe l'assemblée d'une séance tenue le 26 novembre en présence de 54 conseillers intercommunaux représentant la totalité des 21 communes membres. Deux catégories d'information sont à retenir : le vote sur le budget 2021 et le devenir de la STEP.

Le budget global de la gestion de la STEP de CHF 3'430'980 augmentera de CHF 177'760 par rapport au budget 2020 et a été accepté. La participation des communes correspond à un montant de CHF 3'320'692. S'y ajoute la taxe fédérale pour micropolluants de CHF 9 par habitant, totalisant CHF 319'842. Pour Trélex, avec ses 1433 habitants raccordés, cela correspond à CHF 123'961.

Sise à la Dullive à Gland, la STEP a été construite entre 1977 et 1980, dispose de 46,9 km de canalisations, et épure 40'000 équivalents-habitants. Actuellement, sa capacité maximale est dépassée et il est urgent de réaliser une nouvelle installation. Un projet de STEP régionale, estimé à CHF 98 millions, permettrait de traiter les eaux de 120'000 équivalents-habitants de 30 localités, soit les communes de l'APEC, celles de l'association pour l'épuration des eaux usées du Boiron, ainsi que Nyon, Prangins, Chésereux et Gingins. Son utilisation débiterait en 2025. Nyon conditionne sa participation au crédit d'investissement de CHF 7 millions, à la validation de l'affectation du terrain glandois du Lavasson. Entretemps, Nyon étudie la mise aux normes de son actuelle STEP de l'Asse. De son côté, l'APEC développe également un plan B pour ses 21 communes membres, dit « APEC 45 » : une STEP plus petite pour un maximum de CHF 65 millions. Affaire à suivre. Mme VANAT DI VETTA tient à disposition un document sur la contribution financière de chaque commune.

12. Propositions individuelles et divers

M. Philippe MEIER demande si la Municipalité propose une alternative aux activités destinées aux seniors, annulées en raison de la situation pandémique.

M. HOFMANN lui répond qu'un repas est prévu en février, si les conditions le permettent. Il rappelle que Mme VOGEL s'est beaucoup investie auprès de cette tranche de population durant le semi-confinement du printemps. Aux yeux de la Municipalité, l'attention aux aînés représente plus qu'un geste matériel.

Mme Sarah BERNEY félicite la Municipalité pour la page du site internet de la commune présentant les entreprises du village. S'adressant au Municipal des routes, elle souligne l'insécurité de la Ruelle à

Tonton pour ses habitants à cause de la circulation routière. Elle désire qu'une action soit réalisée, par exemple fermer la rue aux voitures.

M. Cédric MARZER lui répond qu'il est conscient de ce problème de sécurité, déjà signalé à l'OFEV. Il précise que fermer la rue exigerait une mise à l'enquête. Une décision devra certainement être prise.

M. Roman DAEPPEN relève que le sapin installé sur le parking de la Tour de l'horloge condamne la place des conducteurs handicapés. Il demande s'il ne serait pas préférable de condamner d'autres places.

M. Jean-Baptiste GERODOLLE demande à la Municipalité ce qu'elle entreprend pour maintenir la poste.

M. le Syndic lui répond que la Municipalité est intervenue à Berne pour faire valoir le droit de Trélex à avoir une poste, avec quelque espoir, mais sans réponse encore. Le personnel n'a pas de nouvelles.

M. Olivier De LORIOU fait remarquer que le quartier de la Violette n'est pas éclairé la nuit et que les résidents se plaignent que les ampoules de deux lampadaires ne soient pas remplacées.

M. Stephan WENGER remercie la Municipalité de se représenter *in corpore* aux élections, ainsi que des bons à faire valoir dans les commerces. Par rapport à la Ruelle à Tonton, il suggère la pose de grandes jardinières, comme il y en a dans d'autres rues. S'adressant à M. DEPIERRE, il lui rappelle sa question en séance du 7 octobre sur l'utilisation de plastique dans les structures scolaires et lors d'événements.

M. Philippe DEPIERRE répond que la décision revient à l'AISGE concernant l'UAPE. Tri et recyclage sont exécutés. M. WENGER objecte que le plastique ne se recycle pas. Une réponse ultérieure interviendra.

Mme Barbara HENRY demande si la Municipalité dispose de retours de la gendarmerie sur les contrôles de vitesse sur la route de St-Cergue au niveau du chemin de la Délaissée. Elle se réfère aux CHF 450'000 environ, inscrits dans les charges du budget à la rubrique 60 « Administration Police ».

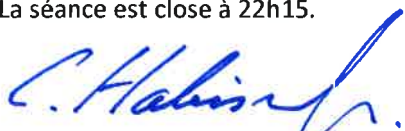
M. MARZER répond que la gendarmerie est venue apprécier la situation à la demande de la Municipalité, que le panneau indiquant la vitesse au chemin de la Délaissée a été mise aux normes (hauteur) et que la Police procédera à des contrôles de vitesse. M. MARZER a accès aux mains courantes avec toutes les activités de la gendarmerie sur la commune.

M. Philippe AEBI demande avec insistance à la Municipalité d'intervenir auprès du NStCM à propos des problèmes de sécurité posés par le chantier sur le passage à niveau.

M. MARZER répond que la Municipalité est préoccupée par ce problème et qu'elle a envoyé un courrier au NStCM pour recevoir des explications. La réponse est que la norme sur la visibilité est respectée.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Vice-Président rappelle que les listes de candidature sont à disposition dans la salle auprès de la secrétaire municipale. Il est important d'en parler autour de soi pour motiver les personnes intéressées à s'inscrire. Il clôt la séance en exprimant ses meilleurs vœux pour les fêtes à chacun et souhaits de bonne santé.

La séance est close à 22h15.



Le Premier Vice-Président
Christophe HABISREUTINGER



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN